

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	45 (1972)
Heft:	10
Artikel:	Troisième âge et ségrégation sociale en matière de logement
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-127374

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

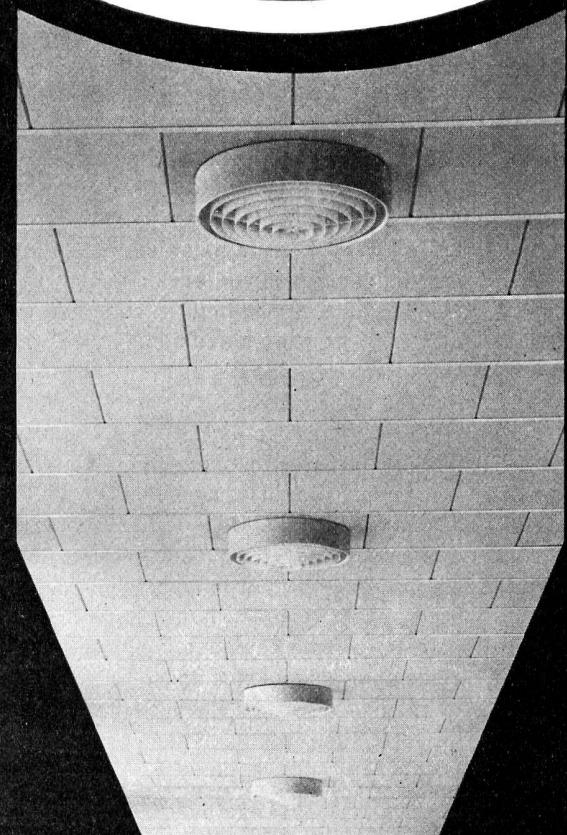
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Les plaques
acoustiques Ecophon
ou GT 80
procurent la tranquillité
et l'esthétique
dans les locaux**



**Coefficient d'absorption
très élevé
montage simple
lavable du côté visible
surface robuste**

**Everlite SA
4657 Dulliken
Tél. 062-22 26 66**

**Troisième âge
et ségrégation sociale
en matière de logement**

Tout d'abord, les personnes âgées appartiennent généralement à la catégorie des revenus les plus bas: lorsqu'ils parviennent à l'âge de la retraite obligatoire, leurs revenus diminuent sensiblement. Cette amputation du revenu entraîne un surcroît de contrainte en ce qui concerne la question du logement. On attend des vieillards qu'ils procèdent à des ajustements qui sont parfois fort difficiles à réaliser.

De plus, le logement de ces personnes pose une question d'ordre moral. Dans une étude spéciale sur le logement à l'intention des personnes âgées, qui a été effectuée sous les auspices de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, il est dit que le milieu dans lequel ces personnes vivent doit correspondre à des normes qualitatives élevées afin de compenser leur exclusion plus ou moins brusque de la participation aux secteurs productifs de la société¹. On indique dans cette étude que les vieillards sont soumis à des pressions psychologiques assez subtiles contre lesquelles il convient de les protéger si l'on veut qu'ils soient modérément satisfaits de leur sort. Malheureusement, les progrès accomplis pour rendre le milieu de vie plus habitable ne sont pas allés de pair avec les progrès réalisés pour prolonger la durée de la vie humaine. Aussi les vieillards – comme, d'ailleurs, n'importe qui d'autre – pâtissent-ils de cette situation.

En outre, il semble que la société moderne favorise la ségrégation fondée sur l'âge. Il semble, en effet, que, dans la mesure où la société s'industrialise de plus en plus, la ségrégation des personnes âgées et, en fait, leur exclusion du secteur productif de la société s'accentuent de plus en plus. Toutefois, il importe peut-être de noter que la disparition de l'ancienne famille «élargie», dans laquelle les grands-parents vivaient entourés de leurs enfants et petits-enfants, n'est pas due à la négligence impitoyable des enfants à l'égard de leurs parents âgés. Il est évident que l'abandon de la structure familiale des trois générations a été encouragé par des considérations d'ordre plus pratiques telles que:

a) La prépondérance des petites maisons et des appartements exigus dont on exige qu'elles abritent à la fois une famille avec des enfants qui grandissent et des vieilles personnes qui ont besoin de calme et de solitude.

¹ Comité international permanent du logement social, Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, *Etude sur le logement des personnes âgées* (Paris, avril 1968).

Or, de toute évidence, ce genre de maisons ne peut satisfaire ces deux exigences à la fois;

b) Le fait que les vieillards peuvent être infirmes et requérir des soins spéciaux. Dans ces cas-là, la cohabitation avec les enfants n'est pas une solution particulièrement satisfaisante puisque les jeunes mères de famille sont de plus en plus nombreuses à chercher un emploi, ce qui fait que les personnes infirmes et âgées ne reçoivent pas les soins dont elles ont besoin.

Enfin, il y a lieu de souligner que le problème posé par le logement des vieillards est difficile du fait qu'il comporte un certain nombre de considérations apparemment contradictoires:

a) La nécessité de fournir un logement moderne, et donc onéreux, aux personnes âgées dont les moyens sont, en vérité, fort réduits;

b) La nécessité de loger les personnes âgées dans des locaux indépendants où elles doivent cependant pouvoir avoir accès à des services sociaux et médicaux collectifs;

c) La nécessité de maintenir les personnes âgées en contact avec la vie quotidienne tout en les protégeant du bruit et leur évitant le surmenage qui caractérise la vie dans les grandes villes;

d) La nécessité de réduire au minimum le caractère institutionnel des «maisons pour vieillards» mais aussi de veiller à ce que ces maisons soient situées de façon telle que les vieillards puissent bénéficier du maximum de services organisés.

En dépit de ces difficultés, les études réalisées montrent qu'il existe un certain nombre de points communs dont les différents pays considérés essaient tous de tenir compte dans leur façon de concevoir la question du logement des personnes âgées. Il s'agit, en quelques mots, de s'efforcer:

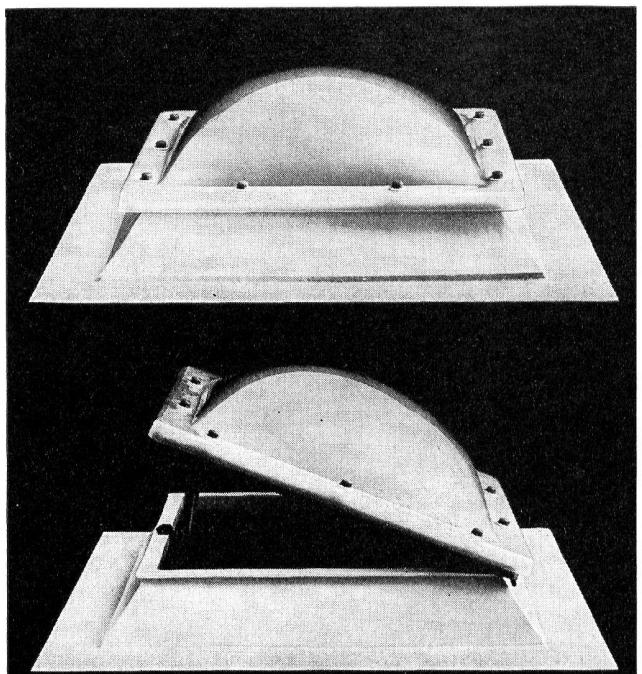
a) de fournir des maisons de nature à faciliter l'intégration des personnes âgées au reste de la communauté;

b) de fournir des logements qui, pour ainsi dire, se suffisent à eux-mêmes;

c) de situer les logements destinés aux personnes âgées de façon à réaliser un compromis entre la nécessité de placer ces personnes aussi près que possible de leurs enfants et celle de ne pas trop les éloigner de l'univers familial dans lequel elles ont passé la plus grande partie de leur vie active.

Au Royaume-Uni, il semble que la fourniture d'un logement aux personnes âgées soit du ressort des autorités locales et de certaines associations bénévoles créées à cette fin. Une préoccupation majeure est de mettre sur pied des services essentiels dans les quartiers où habitent les personnes âgées. L'heureuse conséquence de cette politique est que les vieillards peuvent rester dans leur quartier de toujours. Divers programmes et services sont mis à la disposition des personnes âgées: elles bénéficient dans une très large mesure de soins d'infirmerie et d'hygiène ainsi que d'une aide pour le ménage. Il est également intéressant de noter qu'il existe un programme appelé «repas sur roues» à l'intention des personnes âgées qui n'ont pas les installations nécessaires pour faire leur cuisine. Une grande variété de programmes récréatifs est aussi offerte dans des centres journaliers stratégiquement situés.

Le problème crucial, qui a conditionné la politique du



La lumière naturelle venant d'en haut avec Cupolux

Dans toute la Suisse, plus de 25 000 coupoles translucides Cupolux apportent une lumière claire et agréable dans les bureaux, les ateliers, les halls, les locaux professionnels ou d'habitation.

Nous sommes convaincus de pouvoir offrir à tous les utilisateurs un optimum en matière d'éclairage zénithal, d'aération et de drainage des toits plats — aussi bien aujourd'hui que demain.

Scherrer, votre partenaire sur les toits plats pour toutes les solutions d'éclairage, d'aération et de drainage des eaux. Questionnez-nous, nous disposons de temps pour vous et pour vos problèmes particuliers.



Jacob Scherrer Fils SA
Allmendstr. 5-7, 8059 Zurich 2
Tél. 01 25 79 80

**Everlite
Lichtpaneel
et coupole translucides laissent passer la lumière et empêchent la chaleur de pénétrer**

Prêts au montage
Montage sans difficultés
10 différents types
10 ans de garantie

Bonne luminescence
Grandes portées libres
Meilleure isolation de la chaleur
Pour coupole cintrées et façades

**Everlite SA
4657 Dulliken**
Tél. 062-22 26 66

logement des personnes âgées au Royaume-Uni, provient de ce qu'il est extrêmement difficile d'acquérir une superficie suffisante de terrains adéquats pour construire des logements à proximité des services nécessaires. Il est donc évident que, ces terrains n'existant pas, la réussite de la politique dépend dans une large mesure d'une condition, à savoir que les services essentiels destinés aux personnes âgées soient transférés dans les quartiers où celles-ci habitent.

En Pologne, en revanche, l'acquisition de terrains situés assez près des services n'a pas été un gros problème. Ainsi, la politique des autorités polonaises en la matière consiste non pas tant à transférer les services qu'à construire des logements spéciaux pour les vieillards à proximité suffisante des installations communales même lorsque celles-ci se trouvent près du centre des villes et des villages.

L'intérêt de l'expérience réalisée dans l'Etat de New York en ce qui concerne le logement des personnes âgées provient de ce qu'elle dépend dans une mesure considérable de services bénévoles. Dans la seule ville de New York, les personnes âgées bénéficient de soixante-douze programmes qui, pour la plupart, ont été mis sur pied et exécutés par des institutions bénévoles. Le rôle de la New York Housing Authority et de sa division compétente consiste à chercher des promoteurs pour des programmes déterminés, à fournir des services consultatifs pour des programmes ayant déjà un promoteur et à réviser et évaluer les programmes en cours d'exécution. Pour ce qui est du Venezuela, ce n'est pas tant les personnes âgées que les jeunes qui appellent une attention spéciale. L'accent et, en fait, l'effort principal de la politique sociale au Venezuela sont mis, semble-t-il, sur la solution des problèmes posés par la jeunesse. Il est dit dans l'étude en question que ce sont les jeunes qui sont les plus vulnérables aux tensions causées par la désorganisation sociale. En vue d'attirer les jeunes gens, on s'est particulièrement attaché à organiser des activités telles que des cours de formation professionnelle, des festivals artistiques, des sports et des jeux.

Au Venezuela, la structure familiale des trois générations, ou structure de la famille «élargie», continue d'être un phénomène bien enraciné: il est courant que les grands-parents habitent avec leurs enfants et petits-enfants. Il est intéressant de comparer cette situation à celle qui prévaut dans les pays plus industrialisés.

Il y a lieu de souligner que le problème de la construction de logements adéquats pour les personnes âgées ne consiste pas seulement à supprimer les inconvénients qui existent du point de vue de la construction. Certes, il n'est pas sans intérêt de prévoir des barres d'appui supplémentaires dans les salles de bains, d'installer des revêtements antidérapants ou de choisir des portes qui ouvrent dans les deux sens; toutefois, il importe de fournir un cadre de vie qui inspire la confiance tant chez les personnes âgées que chez les jeunes. Il faut examiner les problèmes posés par les différentes catégories d'usagers des logements et il est important d'étudier les liens qui existent entre les différents usagers en vue d'accroître l'utilité des logements.

Nations Unies:
Aspects sociaux des ensembles locatifs